

## Montant des rémunérations forfaitaires des professionnels de santé libéraux en centre de vaccination applicables à compter du 8 novembre 2021

	<b>Demi-journée classique</b>	<b>Samedi après-midi, dimanche et jours fériés</b>
Médecins libéraux ou exerçant en centre de santé	320 € par demi-journée d'activité d'une durée minimale de quatre heures ou 80 € de l'heure	420 € par demi-journée d'activité ou 105 € de l'heure
Infirmiers libéraux ou exerçant en centre de santé	168 € par demi-journée d'activité d'une durée minimale de quatre heures ou 42 € de l'heure	216 € par demi-journée d'activité ou 54 € de l'heure
Sages-femmes libérales ou exerçant en centre de santé	212 € par demi-journée d'activité d'une durée minimale de quatre heures ou 53 € de l'heure	272 € par demi-journée d'activité ou 68 € de l'heure
Masseurs-kinésithérapeutes, pédicures-podologues, orthophonistes, orthoptistes libéraux ou exerçant en centre de santé	120 € par demi-journée d'activité d'une durée minimale de quatre heures ou 30 € de l'heure	164 € par demi-journée d'activité ou 41 € de l'heure
Pharmaciens libéraux	212 € par demi-journée d'activité d'une durée minimale de quatre heures ou 53 € de l'heure	272 € par demi-journée d'activité ou 68 € de l'heure
Chirurgiens-dentistes libéraux ou exerçant en centre de santé	212 € par demi-journée d'activité d'une durée minimale de quatre heures ou 53 € de l'heure	272 € par demi-journée d'activité ou 68 € de l'heure

Pour plus d'informations ou pour télécharger les nouveaux bordereaux, **rendez-vous sur votre espace [www.ameli.fr](http://www.ameli.fr), rubrique « actualités ».**